

# CARNET DE L'ACTIONNAIRE

ÉDITION 2015

---



# 01

## REPÈRES

---

- 02 Message du Président  
du Conseil d'administration
- 04 Chiffres clés 2014

# 08

## L'ACTION SANOFI

---

- 09 Tableau de bord de l'actionnaire
- 10 Performance boursière
- 11 Dividende
- 13 Actionnariat

# 14

## ÊTRE ACTIONNAIRE SANOFI

---

- 15 Modalités de détention
- 16 Nominatif
- 18 Impôt sur le revenu
- 21 Successions et donations
- 22 Assemblée générale
- 24 Communication aux actionnaires
- 27 Événements actionnaires
- 29 Contacts

# SANOFI

## DES ATOUS SOLIDES POUR L'AVENIR

---

Forte performance financière <sup>(1)</sup>

+4,9%

DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2014

+7,3%

DU BNPA <sup>(2)</sup> DES ACTIVITÉS EN 2014

Des plateformes de croissance solides

76,4%

DU CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL  
DE SANOFI EN 2014

N° 1

SUR LES MARCHÉS ÉMERGENTS <sup>(3)</sup>

Un acteur biopharmaceutique de premier plan  
avec une activité de recherche et développement innovante

JUSQU'À 18 LANCEMENTS DE  
NOUVEAUX MÉDICAMENTS ET VACCINS  
ATTENDUS ENTRE 2014 ET 2020,

DONT 6 EN COURS OU  
IMMINENTS EN 2015

Un dividende en progression depuis plus de vingt ans

2,85€

DIVIDENDE 2014 <sup>(4)</sup>

x2 CAPITAL INVESTI EN ACTIONS  
SANOFI MULTIPLIÉ PAR 2 SUR  
UNE PÉRIODE DE DIX ANS <sup>(5)</sup>

(1) Croissance à taux de change constants. Pour plus d'informations, voir page 4. (2) Bénéfice net par action.

(3) Source : IMS MIDAS - MAT T3 2014. (4) Dividende soumis pour approbation à l'assemblée générale du 4 mai 2015.

(5) Entre le 31 janvier 2005 et le 31 janvier 2015, dividende réinvesti.

Avertissement : les informations contenues dans cette section ne constituent pas une offre ou une sollicitation d'achat, de vente ou de souscription de titres de Sanofi. Elles ne doivent pas être considérées comme une invitation à investir.

# MESSAGE DU PRÉSIDENT



**Serge Weinberg,**

Président du Conseil  
d'administration

“  
NOUS AVONS TERMINÉ  
2014 SUR UNE SOLIDE  
PERFORMANCE ET ABORDONS  
2015 AVEC CONFIANCE.”

## Chers actionnaires,

Nous avons terminé 2014 sur une solide performance et pouvons dresser le bilan d'une année réussie. Nous avons renoué avec la croissance et avons réalisé des résultats en ligne avec nos prévisions. Notre chiffre d'affaires a augmenté de 4,9 %, et notre bénéfice net par action (BNPA) des activités a enregistré une hausse de 7,3 % à taux de change constants. Notre portefeuille de produits en phase avancée de développement n'a jamais été aussi solide, et, dès le début de 2015, nous avons franchi de nouvelles étapes pour la mise sur le marché de nouveaux médicaments et vaccins.

En assurant la direction générale par intérim du Groupe au cours des derniers mois, j'ai pu apprécier la résistance de nos activités diversifiées, la force de notre organisation et l'engagement de nos équipes dans le monde entier. Aujourd'hui, Sanofi fait preuve d'une grande solidité financière et opérationnelle, et nous sommes bien préparés pour le lancement d'un nombre sans précédent de nouveaux produits.

Les lancements de Cerdelga®, un traitement oral de la maladie de Gaucher, et de Lemtrada®, médicament contre la sclérose en plaques, sont en cours aux États-Unis. Les équipes Diabète ont mis sur le marché notre nouvelle insuline basale Toujeo® aux États-Unis et préparent son lancement en Europe. Enfin, les lancements de Praluent™ dans l'hypercholestérolémie et du vaccin contre la dengue sont prévus avant la fin de l'année.

La nomination d'Olivier Brandicourt en tant que nouveau Directeur Général de Sanofi, à l'unanimité du conseil d'administration, intervient à un moment important pour le Groupe. Sa solide expérience combinée à son profil international, à sa connaissance parfaite du marché américain et des marchés émergents de la santé, et à sa capacité à fédérer les équipes insufleront un nouveau dynamisme à la stratégie d'innovation et de diversification de Sanofi. Je suis convaincu qu'Olivier Brandicourt est la personne la mieux qualifiée pour permettre à Sanofi de franchir avec succès cette nouvelle étape de son histoire.

Merci pour votre confiance et votre fidélité.

PLUS DE

110 000

COLLABORATEURS DANS LE MONDE

---

PRÉSENT DANS

100

PAYS

---

CHIFFRE D'AFFAIRES 2014

33,8 Mds€

# CHIFFRES CLÉS 2014

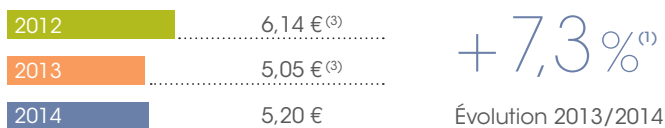
## CHIFFRE D'AFFAIRES SANOFI



## RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS<sup>(2)</sup>



## BÉNÉFICE NET PAR ACTION (BNPA) DES ACTIVITÉS<sup>(2)</sup>



(1) Croissances à taux de change constants. À données publiées, le chiffre d'affaires 2014 a augmenté de 2,5 %, le résultat net des activités de 2,4 %, le BNPA des activités de 3,0 %.

(2) Voir définition page 6.

(3) Inclut l'impact du passage à IFRIC 21.

## CHIFFRE D'AFFAIRES DES PLATEFORMES DE CROISSANCE EN 2014<sup>(1)</sup>

# 25 802 M€

## +10,7%

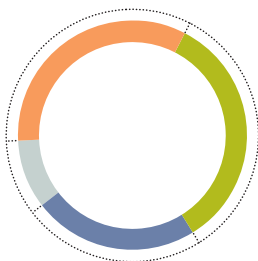
Évolution 2013/2014

### REPRÉSENTANT 76,4 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL

Marchés Émergents <sup>(2)</sup>	11 347 M€	+ 9,3 %
Diabète	7 273 M€	+ 12,1 %
Vaccins	3 974 M€	+ 7,2 %
Santé Grand Public	3 337 M€	+ 16,5 %
Genzyme	2 604 M€	+ 24,3 %
Santé Animale	2 076 M€	+ 6,7 %
Autres Produits Innovants <sup>(3)</sup>	815 M€	+ 14,7 %

## CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE EN 2014

- **Marchés Émergents<sup>(4)</sup>:**  
11 347 M€ (33,6 %)
- **États-Unis:**  
11 339 M€ (33,6 %)
- **Europe de l'Ouest<sup>(5)</sup>:**  
7 865 M€ (23,3 %)
- **Autres pays<sup>(6)</sup>:**  
3 219 M€ (9,5 %)



### DÉTAIL DES MARCHÉS ÉMERGENTS

Amérique latine	3 363 M€
Asie (hors région Pacifique)	3 205 M€
Europe de l'Est, Russie et Turquie	2 541 M€
Afrique et Moyen-Orient	2 095 M€

(1) Toutes les croissances sont à taux de change constants.

(2) Marchés Émergents incluant Diabète, Vaccins, Santé Grand Public, Santé Animale, Autres Produits Innovants et Genzyme. Hors ces activités, le chiffre d'affaires dans les Marchés Émergents s'est élevé à 5 723 M€ en 2014.

(3) Inclut les lancements depuis 2009 de produits n'appartenant pas aux autres plateformes de croissance: Multaq®, Jevtana®, Auvi-Q®, Mozobil® et Zaltrap®.

(4) Monde moins États-Unis, Canada, Europe de l'Ouest, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande.

(5) France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Grèce, Chypre, Malte, Belgique, Luxembourg, Portugal, Pays-Bas, Autriche, Suisse, Suède, Irlande, Finlande, Norvège, Islande et Danemark.

(6) Japon, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande.

## RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

4 824 M€  
INVESTIS EN R&D EN 2014

JUSQU'À 18 LANCEMENTS DE  
NOUVEAUX MÉDICAMENTS ET VACCINS  
ATTENDUS ENTRE 2014 ET 2020



> 30 Mds€<sup>(1)</sup>  
DE POTENTIAL DE CHIFFRE D'AFFAIRES CUMULÉ  
DANS LES CINQ PREMIÈRES ANNÉES DE VENTE

## COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	2013 <sup>(2)</sup>	% du CA	2014	% du CA	Variation à données publiées
<b>Chiffre d'affaires (CA)</b>	32951	100 %	<b>33770</b>	<b>100 %</b>	<b>2,5 %</b>
<b>Marge brute</b>	22323	67,7 %	<b>23080</b>	<b>68,3 %</b>	<b>3,4 %</b>
<b>Frais de R&amp;D</b>	(4770)	(14,5 %)	<b>(4824)</b>	<b>(14,3 %)</b>	<b>1,1 %</b>
<b>Frais commerciaux et généraux</b>	(8603)	(26,1 %)	<b>(8991)</b>	<b>(26,6 %)</b>	<b>4,5 %</b>
<b>Résultat opérationnel des activités</b>	9323	28,3 %	<b>9449</b>	<b>28,0 %</b>	<b>1,4 %</b>
<b>Résultat net des activités<sup>(3)</sup></b>	6686	20,3 %	<b>6847</b>	<b>20,3 %</b>	<b>2,4 %</b>
<b>BNPA des activités<sup>(4)</sup> (en euros)</b>	5,05	-	<b>5,20</b>	<b>-</b>	<b>3,0 %</b>

(1) À taux de change constants, cinq ans pour chaque produit à partir de la première année complète de lancement. Projections de ventes hors ajustement sur les risques.

(2) Inclut l'impact du passage à IFRIC 21.

(3) Le **Résultat net des activités** correspond au Résultat net consolidé - Part attribuable aux actionnaires de Sanofi avant : (i) amortissement des incorporels, (ii) dépréciation des incorporels, (iii) ajustement de la juste valeur des compléments de prix liés aux regroupements d'entreprises, (iv) autres impacts résultant des conséquences des acquisitions (y compris les impacts concernant les sociétés mises en équivalence), (v) coûts de restructuration, (vi) autres gains et pertes (y compris plus-values ou moins-values de cessions majeures d'immobilisations), (vii) coûts ou provisions sur litiges, (viii) effets fiscaux sur les éléments ci-dessus ainsi que les impacts des litiges fiscaux majeurs, (ix) taxe sur les dividendes (3 %) versés aux actionnaires de Sanofi, (x) ajustement non récurrent et non lié à la performance sectorielle, de la charge annuelle supplémentaire de contribution pharmaceutique américaine, comptabilisé en 2014 suite à la publication en juillet 2014 par les autorités fiscales américaines de la réglementation finale sur le sujet. Les éléments (v), (vi) et (vii) correspondent à ceux présentés sur les lignes du compte de résultat consolidé "Coûts de restructuration" et "Autres gains et pertes, litiges".

(4) **BNPA des activités** : Bénéfice net par action des activités, qui correspond au Résultat net des activités divisé par la moyenne pondérée d'actions en circulation.



## ALLOCATION DU CAPITAL

# 7 248 M€

DE CASH-FLOW OPÉRATIONNEL EN 2014

En hausse de **+ 12,3 %** après prise en compte des acquisitions d'immobilisations corporelles de 1 223 M€ et d'une diminution du besoin en fonds de roulement de 988 M€.

# 3 676 M€

ont été consacrés au dividende sur les résultats 2013 payé en 2014. 1 801 M€ ont été consacrés aux rachats d'actions en 2014.

## ÉVOLUTION DE LA DETTE FINANCIÈRE NETTE <sup>(1)</sup> ET DU RATIO D'ENDETTEMENT <sup>(2)</sup>

2012	7 719 M€	2012	13,4 %
2013	6 043 M€	2013	10,6 %
2014	7 171 M€	2014	12,7 %

(1) La dette financière nette est définie comme la somme de la dette financière (court terme et long terme) et des instruments dérivés de taux et de change dédiés, diminuée du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(2) Le ratio d'endettement correspond à la dette financière nette sur fonds propres.

## DES NOTATIONS DE CRÉDIT SOLIDES

AGENCES	Notation court terme	Notation long terme	Perspectives
Moody's	P-1	A1	Stables
Standard & Poor's	A-1+	AA	Stables

Données au 31 mars 2013.

Les notations de la dette réalisées par les agences de notation financière permettent d'évaluer le risque de solvabilité financière du Groupe et les perspectives de remboursement de sa dette.

# SANOFI

L'ACTION

LA VALEUR SANOFI	2010	2011	2012	2013	2014
Dernier cours au 31 décembre	47,85 €	56,75 €	71,39 €	77,12 €	<b>75,66 €</b>
Cours le plus haut <sup>(1)</sup>	58,90 €	56,82 €	72,38 €	87,03 €	<b>89,95 €</b>
Cours le plus bas <sup>(1)</sup>	44,01 €	42,85 €	53,20 €	65,91 €	<b>68,29 €</b>
Capitalisation boursière au 31 décembre	62 731 M€	76 097 M€	94 688 M€	102 132 M€	<b>99 823 M€</b>
Pondération dans le CAC 40 au 31 décembre	7,66 %	11,09 %	12,20 %	10,93 %	<b>10,51 %</b>

(1) En séance.

# TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

## ACTIONS NÉGOCIÉES EN CONTINU SUR EURONEXT PARIS, COMPARTIMENT A

<b>Valeur nominale de l'action:</b>	2 euros
<b>Code mnémotique:</b>	SAN
<b>Code ISIN:</b>	FR 0000120578
<b>SRD (Système de Règlement Différé):</b>	éligible
<b>PEA (Plan d'Épargne en Actions):</b>	éligible

## COTATION SUR LE NEW YORK STOCK EXCHANGE SOUS FORME D'ADS <sup>(1)</sup>

<b>Symbole:</b>	SNY
<b>Numéro CUSIP:</b>	80105N105000
<b>Dépositaire des ADS:</b>	JPMorgan Chase Bank

(1) *American Depositary Shares*: une action ordinaire correspond à deux ADS.

## INDICES

L'action Sanofi entre notamment dans la composition des indices suivants :

- **multisectoriel français**
  - CAC 40
- **multisectoriels européens**
  - Dow Jones Euro Stoxx 50
  - Dow Jones Stoxx 50
  - FTS Eurofirst 80
  - FTS Eurofirst 100
  - MSCI Pan-Euro Index
- **sectoriel européen**
  - Dow Jones Europe Stoxx Health Care
- **multisectoriels américains**
  - NYSE International 100
  - NYSE World Leaders
- **sectoriel américain**
  - NYSE Health Care – NYP
- **multisectoriel international**
  - S&P Global 100 (Standard & Poor's)

Sanofi fait également partie des principaux indices de notation extra-financière prenant en compte des critères sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance :

- **Dow Jones Sustainability Index World**  
Sanofi maintient sa position dans l'indice de référence en matière de développement durable pour la 8<sup>e</sup> année consécutive
- indice **FTSE4Good** du Financial Times Stock Exchange (FTSE)
- indice **Euronext Vigeo Europe 120**
- indices **ESI Excellence** (Ethibel Sustainability Index)
- **ATM Index** : indice d'accès au médicament

# PERFORMANCE BOUSIÈRE

## ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION SANOFI

Euronext Paris, du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 27 mars 2015



CAC 40 indexé sur le cours de l'action Sanofi. Source : Bloomberg.

New York Stock Exchange, évolution des ADS du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 27 mars 2015



Dow Jones Industrial Average indexé sur le cours de l'ADS Sanofi. Source : Bloomberg.

# DIVIDENDE

À l'occasion de la clôture des comptes annuels, le Conseil d'administration propose de verser une partie du bénéfice de la Société à ses actionnaires. Le montant du dividende proposé est alors soumis au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale.

Le dividende est automatiquement versé par BNP Paribas Securities Services aux actionnaires au nominatif pur, et par l'intermédiaire financier assurant la gestion des actions pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur.

**DIVIDENDE 2014<sup>(1)</sup>**

2,85 €

## ÉVOLUTION DU DIVIDENDE PAR ACTION

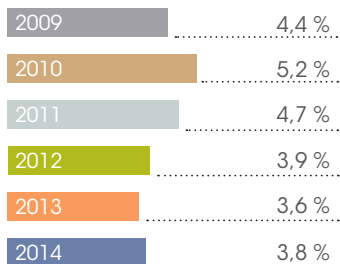
1999	0,32 €
2000	0,44 €
2001	0,66 €
2002	0,84 €
2003	1,02 €
2004	1,20 €
2005	1,52 €
2006	1,75 €
2007	2,07 €
2008	2,20 €
2009	2,40 €
2010	2,50 €
2011	2,65 €
2012	2,77 €
2013	2,80 €
2014	2,85 € <sup>(1)</sup>

PROGRESSION  
DU DIVIDENDE DEPUIS

21 ans

(1) Soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2015.

## ÉVOLUTION DU RENDEMENT NET DU DIVIDENDE<sup>(1)</sup>



(1) Rendement net sur cours au 31 décembre.

## RENDEMENT TOTAL POUR L'ACTIONNAIRE (TOTAL SHAREHOLDER RETURN)

Le rendement total permet de calculer la performance globale réalisée par l'action Sanofi.

Pour une période définie, ce taux de rentabilité prend en compte la somme des dividendes perçus par un actionnaire ainsi que la plus-value latente réalisée.

## LES DATES À RETENIR EN 2015

**4 mai**

Assemblée générale des actionnaires.

**11 mai**

Ex-date - date de détachement du dividende.

Le cours d'ouverture du 11 mai sera minoré du montant du dividende.



LE DIVIDENDE EST UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE NOTRE PROPOSITION DE VALEUR AUX ACTIONNAIRES."

**JÉRÔME CONTAMINE**  
Vice-Président Exécutif,  
Directeur Financier

## CAPITAL INVESTI SUR UNE PÉRIODE DE DIX ANS

x2

(du 31 janvier 2005 au 31 janvier 2015)

Variation du cours : + 43 %

**Rendement total (dividende réinvesti) : + 100 %**

Rendement annuel total

(dividende réinvesti) : + 7,2 %

Source : vwd group.

**12 mai**

**Record date** - date d'arrêté des positions chez Euroclear.

Toutes les actions en compte le 12 mai bénéficient du dividende 2014.

**13 mai**

**Date de mise en paiement du dividende.**

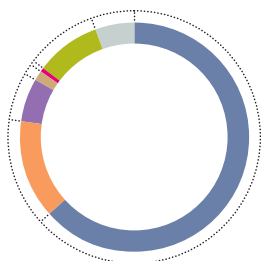
Les comptes seront crédités dans les jours suivants en fonction des délais de traitement.

# ACTIONNARIAT

L'actionnariat de Sanofi au 31 décembre 2014

## ACTIONS

- Institutionnels étrangers: 63,6 %
- Institutionnels français: 13,7 %
- Actionnaires individuels: 6,2 %
- Salariés<sup>(1)</sup>: 1,3 %
- Autocontrôle: 0,7 %
- L'Oréal: 9,0 %
- Divers: 5,5 %



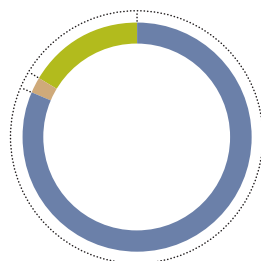
Nombre d'actions composant le capital :  
**1 319 367 445**

(1) Actions détenues à travers des Plans d'Épargne Groupe Sanofi.

(2) Sur la base du nombre total de droits de vote réels au 31 décembre 2014.

## DROITS DE VOTE<sup>(2)</sup>

- Public: 81,4 %
- Salariés<sup>(1)</sup>: 2,3 %
- L'Oréal: 16,3 %



Nombre total des droits de vote réels :  
**1 452 276 107**

La différence entre le pourcentage d'actions détenues et le pourcentage de droits de vote est due, d'une part, à l'existence de droits de vote double et, d'autre part, à la présence d'actions détenues par Sanofi qui n'ont pas de droit de vote.

**7,5 %**

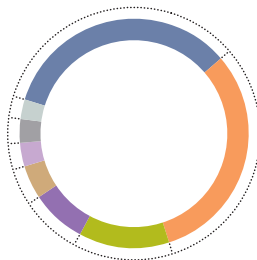
DU CAPITAL DE SANOFI EST DÉTENU PAR DES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS, SALARIÉS INCLUS,

SOIT UNE VALORISATION TOTALE DE

**7,5 Mds€**

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ACTIONS SANOFI

- France: 34,0 %
- États-Unis: 31,4 %
- Royaume-Uni: 12,9 %
- Reste de l'Europe: 7,8 %



- Reste du monde: 4,5 %
- Allemagne: 3,4 %
- Asie: 3,4 %
- Suisse: 2,6 %

# SANOFI

ÊTRE ACTIONNAIRE

---

C'est être propriétaire d'une partie  
du capital du Groupe et lui donner  
ainsi les moyens de se développer.



# MODALITÉS DE DÉTENTION

Les actions Sanofi peuvent être détenues : au porteur, auprès de votre intermédiaire financier ; au nominatif administré, auprès de votre intermédiaire financier et inscrites dans les livres de Sanofi ; au nominatif pur, auprès de BNP Paribas Securities Services (BP2S), mandaté par Sanofi.

	Nominatif pur	Nominatif administré	Porteur
<b>Achat/ventes de titres Sanofi</b>	Auprès de BP2S, via le numéro vert, par courrier ou sur le site Internet sécurisé Planetshares <i>(voir page suivante)</i>	Via votre intermédiaire financier	
<b>Inscription dans un compte-titres unique</b>	Impossible	Possible	
<b>Inscription dans un PEA</b>	Complexe	Possible	
<b>Frais de garde et de gestion des titres</b>	Gratuits	En fonction de votre intermédiaire financier	
<b>Taux de courtage et commission de banque</b>	Tarifs préférentiels <i>(voir page suivante)</i>	En fonction de votre intermédiaire financier	
<b>Envoi d'informations</b>	Envoi automatique de la <i>Lettre</i> et du <i>Carnet de l'actionnaire</i>		Uniquement sur demande à Sanofi
<b>Convocation à l'assemblée générale</b>	Envoi automatique de l'avis de convocation et de la demande de carte d'admission par BP2S		Uniquement sur demande à votre intermédiaire financier
<b>Droit de vote</b>	Droit de vote double après deux ans de détention		Une voix par action
<b>Dividende</b>	Paiement par BP2S	Paiement par votre intermédiaire financier	
<b>Déclaration fiscale</b>	Imprimé Fiscal Unique (IFU) pour vos actions Sanofi indiquant le montant ainsi que le calcul des plus-values	IFU regroupant les opérations de votre compte-titres Certains intermédiaires financiers ne calculent pas les plus-values	

# LE NOMINATIF

## LES AVANTAGES DU NOMINATIF

Que vos titres soient inscrits au nominatif pur ou au nominatif administré, vous bénéficiez des avantages suivants :

- Sanofi vous envoie les publications destinées aux actionnaires individuels ;
- l'avis de convocation aux assemblées générales vous parvient automatiquement par courrier ou par e-mail si vous avez fait le choix de la convocation électronique ;
- vous bénéficiez d'un droit de vote double en assemblée générale pour toute action inscrite au nominatif depuis au moins deux ans.

## LE NOMINATIF PUR

Sanofi a mandaté BNP Paribas Securities Services (BP2S) pour la gestion des titres inscrits au nominatif pur. Ce mode de détention vous apporte les avantages financiers suivants :

- vous ne payez pas de droits de garde et de frais de gestion courante ;
- vous bénéficiez de tarifs préférentiels pour vos passages d'ordre (*voir ci-dessous*).

	Passage d'ordre par Planetshares My Shares + règlement par virement	Passage d'ordre par Planetshares My Shares + règlement par chèque	Ordre papier + règlement par virement	Ordre papier + règlement par chèque
<b>Commission de courtage</b>	0,12 % HT sur le montant de l'ordre Dans tous les cas : frais minimaux de 6,10 € HT par ordre exécuté			
<b>Commission de traitement des ordres papier</b>	-	-	8 € HT par ordre exécuté	8 € HT par ordre exécuté
<b>Frais de règlement par chèque</b>	-	12 € HT par ordre exécuté	-	12 € HT par ordre exécuté

## Planetshares – Accès en ligne à votre compte-titres

BP2S met à votre disposition un espace interactif sécurisé pour gérer votre compte en ligne et passer des ordres de Bourse en temps réel. Les modalités d'accès, un identifiant, un code d'accès et un mot de passe envoyé séparément vous sont communiqués lors de l'ouverture de votre compte-titres au nominatif pur.

**Site Internet :** <https://planetshares.bnpparibas.com>

**Application mobile :** Planetshares est disponible pour iPad et tablettes Android.

## VOTRE INTERLOCUTEUR

### BNP Paribas Securities Services

Actionariat Sanofi

Corporate Trust Services – Services aux émetteurs

Immeuble Europe

9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex

Numéro Vert en France dédié : 0 800 87 74 32

Tél. depuis l'étranger : +33 (0)1 40 14 80 40

Fax : 01 55 77 34 17

E-mail : [paris.bp2s.service.actionnaires.nominatif@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.service.actionnaires.nominatif@bnpparibas.com)

[nominatif@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.service.actionnaires.nominatif@bnpparibas.com)

## TRANSFERT OU INSCRIPTION DE TITRES AU NOMINATIF

### NOMINATIF PUR

<b>Transfert des titres Sanofi détenus au nominatif administré ou au porteur au nominatif pur</b>	Demandez à votre intermédiaire financier de transférer vos titres à BP2S à l'aide du formulaire disponible sur notre site Internet <a href="http://www.sanofi.com/Nominatif">www.sanofi.com/Nominatif</a> ou sur demande au Numéro Vert : 0 800 075 876	BP2S reviendra vers vous pour l'ouverture d'un compte au nominatif pur et vous attribuera un code confidentiel qui vous permettra d'effectuer vos transactions par courrier, fax, téléphone ou Internet.
<b>Premier achat de titres Sanofi au nominatif pur</b>	Contactez BP2S ou téléchargez la convention d'ouverture de compte disponible sur notre site Internet <a href="http://www.sanofi.com/Nominatif">www.sanofi.com/Nominatif</a>	Après l'ouverture d'un compte au nominatif pur, BP2S vous attribuera un code confidentiel qui vous permettra d'effectuer vos transactions par courrier, fax, téléphone ou Internet.

### NOMINATIF ADMINISTRÉ

<b>Transfert des titres Sanofi détenus au porteur au nominatif administré</b>	Demandez à votre intermédiaire financier de procéder au transfert à l'aide du formulaire disponible sur notre site Internet <a href="http://www.sanofi.com/Nominatif">www.sanofi.com/Nominatif</a> ou sur demande au Numéro Vert : 0 800 075 876	Votre intermédiaire financier conservera vos titres et informera BP2S de votre inscription au nominatif administré.
<b>Transfert des titres Sanofi détenus au nominatif pur au nominatif administré</b>	Contactez BP2S ou téléchargez le formulaire disponible sur notre site Internet <a href="http://www.sanofi.com/Nominatif">www.sanofi.com/Nominatif</a>	BP2S livrera vos titres à l'intermédiaire financier de votre choix tout en conservant votre inscription au nominatif administré.

### DÉLAIS ET COÛTS

Les délais de transfert d'actions au nominatif pur ou au nominatif administré sont variables selon les intermédiaires financiers.

Pour le transfert au nominatif pur, certains intermédiaires financiers prélèvent des frais qui ne sont pas pris en charge par Sanofi. Renseignez-vous auprès de vos interlocuteurs habituels.

### À RETENIR

- L'inscription au nominatif administré permet de garder ses titres dans un PEA et ainsi de bénéficier de sa fiscalité avantageuse, ce qui n'est pas le cas du nominatif pur.

# IMPÔT SUR LE REVENU

Les informations suivantes ne constituent qu'un simple résumé du régime fiscal applicable en France en l'état de la réglementation en vigueur à la date de rédaction du présent document (janvier 2015). Cette notice n'a donc pas vocation à se substituer à l'examen de chaque situation particulière, qu'il appartiendra aux actionnaires d'engager sous leur propre responsabilité. Les actionnaires n'étant pas soumis à l'impôt en France sont invités à s'adresser à l'administration fiscale du pays dans lequel ils déclarent leurs revenus, afin de connaître les régimes fiscaux en vigueur.

## À RETENIR

**Principales nouveautés de la loi de finances pour 2015 et de la seconde loi de finances rectificative pour 2014 :**

- suppression de la première tranche d'imposition au taux de 5,5 % du barème de l'impôt sur le revenu ;
- généralisation de la taxation des rachats de titres selon le régime des plus-values et réintégration des gains nets de rachats de titres dans le champ d'application des abattements.

## LA FISCALITÉ DES DIVIDENDES D' ACTIONS (HORS PEA)

Les dividendes perçus par des contribuables personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont imposables à l'impôt sur le revenu au barème progressif, au titre des revenus de capitaux mobiliers. La loi de finances pour 2015 a supprimé la première tranche d'imposition du barème au taux de 5,5 %.

Les dividendes perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France bénéficient d'un **abattement annuel non plafonné de 40 %**, dans la mesure où ils sont distribués par des sociétés françaises ou par des sociétés étrangères ayant leur siège dans un État de la Communauté européenne ou par des sociétés résidentes d'un État lié à la France par une convention qui contient une clause d'assistance administrative en vue de

lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Les sociétés distributrices doivent être passibles de l'impôt sur les sociétés (sociétés françaises) ou d'un impôt équivalent (sociétés étrangères).

Pour les dividendes perçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les dividendes sont soumis à un **prélèvement à la source obligatoire non libératoire au taux de 21 %**. Il est calculé sur le montant brut des revenus perçus, avant tout abattement ou déduction. Ce prélèvement obligatoire est un acompte d'impôt sur le revenu. Il est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, il est restitué. Les contribuables dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 euros (célibataires, divorcés ou veufs) ou à 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement.

Les prélèvements sociaux de 15,5 % (CSG, CRDS, prélèvement social...) auxquels sont assujettis les dividendes sont calculés sur le montant brut des revenus perçus, avant tout abattement ou déduction. La CSG est déductible à hauteur de 5,1 % du revenu global imposable l'année de son paiement.

## MODE D'EMPLOI

### Prélèvement obligatoire sur le dividende 2016.

#### Comment demander la dispense de prélèvement ?

#### Conditions de revenus

Si votre revenu fiscal de référence mentionné sur votre dernier avis d'imposition reçu en 2015 est inférieur à 50 000 euros (célibataires, divorcés ou veufs) ou à 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune), vous pouvez demander à être dispensé de ce prélèvement pour les dividendes à percevoir en 2016.

#### Date limite de la demande de dispense

Les personnes remplissant les conditions de revenus doivent envoyer leur demande de dispense à leur intermédiaire financier **au plus tard le 30 novembre 2015** pour en bénéficier en 2016.

#### Si vos actions sont conservées auprès de BNP Paribas Securities Services (BP2S)

##### • Actionnaires au nominatif pur

Pour bénéficier de la dispense sur vos avoirs inscrits au nominatif pur, téléchargez le formulaire de dispense de BP2S lorsqu'il sera disponible sur les sites Internet

<https://planetshares.bnpparibas.com> ou [www.sanofi.com/FiscaliteActionnaires](http://www.sanofi.com/FiscaliteActionnaires)

Retournez le formulaire de dispense, après l'avoir complété, daté et signé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception avant le 30 novembre 2015 à :

BNP Paribas Securities Services

Grands Moulins de Pantin

Services Coupons Nominatifs

9, rue du Débarcadère

93761 Pantin Cedex

ou par e-mail à l'adresse suivante :

[paris.bp2s.dispense.acompte@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.dispense.acompte@bnpparibas.com)

#### Si vos actions sont conservées auprès d'un autre établissement financier

##### • Actionnaires au nominatif administré ou au porteur

Envoyez une demande attestant sur l'honneur que vous remplissez les conditions de revenus par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à votre intermédiaire financier teneur de compte avant le 30 novembre 2015 ou renseignez-vous auprès de votre intermédiaire financier sur la procédure mise en place.

#### Si vos actions sont dans un Plan d'Épargne en Actions (PEA)

Vous n'êtes pas concernés par la demande de dispense, car vos dividendes ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu.

#### Si vos actions sont conservées dans le FCPE "Actions Sanofi" du Plan d'Épargne Groupe (PEG) géré par Natixis Interépargne

##### • Actionnaires salariés

Vous n'êtes pas concernés par la demande de dispense, car vos dividendes sont réinvestis dans le FCPE et ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu.

## L'IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE (ISF)

Pour le calcul de l'ISF, l'actionnaire doit déclarer les valeurs mobilières cotées qu'il détient.

Pour évaluer la valeur de ses titres Sanofi, il peut choisir d'inscrire dans sa déclaration :

- soit le dernier cours connu avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, soit au 31 décembre 2014 : **75,66 euros** ;
- soit la moyenne des 30 derniers cours de clôture, soit pour 2014 : **75,60 euros**.

## LA FISCALITÉ DES PLUS-VALUES DE CESSION D' ACTIONS (HORS PEA)

Depuis 2013, les plus-values de cession d'actions, réduites d'un abattement pour durée de détention de 50 % après deux ans de détention et 65 % après huit ans de détention, sont, sous réserve d'exceptions, imposables au barème progressif. La durée de détention est décomptée à partir de la date d'acquisition des actions.

La seconde loi de finances rectificative pour 2014 a généralisé la taxation selon le régime des plus-values à tous les rachats de titres effectués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Toutefois, à défaut de règles énoncées par le législateur pour les rachats effectués en 2014, les sommes reçues par les actionnaires personnes physiques sont également imposables selon le régime des plus-values, conformément à la réserve d'interprétation contenue dans la décision du Conseil constitutionnel du 20 juin 2014. De surcroît, les gains nets de rachats de titres sont désormais réintégrés dans le champ d'application de l'abattement, et ce, dès l'imposition des revenus de 2014.

Les moins-values réalisées sur des cessions d'actions peuvent être déduites des plus-values de même nature réalisées la même année et les dix années suivantes. L'abattement pour durée de détention s'applique également aux moins-values :

une moins-value constatée sur des titres détenus depuis plus de deux ans sera donc partiellement imputable.

Les prélèvements sociaux de 15,5 % (CSG, CRDS, prélèvement social...) auxquels sont assujetties les plus-values sont calculés sur le montant net. La CSG est déductible à hauteur de 5,1 % du revenu global imposable l'année de son paiement.

## LE PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA)

Le PEA est fiscalement plus avantageux que le compte-titres, car il permet d'investir en titres émis notamment par des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ou à un impôt équivalent, tout en bénéficiant d'une exonération d'impôt à condition de n'effectuer aucun retrait pendant cinq ans. Les versements sur le PEA sont plafonnés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 à 150 000 euros (300 000 euros pour un couple).

Lorsque le PEA est ouvert auprès d'une banque, il comporte un compte en espèces et un compte-titres. Le titulaire du plan effectue des versements sur son compte en espèces, qui servent à acheter les titres qui seront ensuite inscrits sur le compte-titres.

Tout retrait avant cinq ans (avant l'expiration de la 5<sup>e</sup> année de fonctionnement du plan) entraîne la clôture du PEA.

Retrait des fonds d'un PEA	Taux d'imposition des dividendes et des plus-values	Prélèvements sociaux
Avant 2 ans de détention	22,5 %	
Entre 2 et 5 ans de détention	19 %	15,5 % <sup>(1)</sup>
Au-delà de 5 ans de détention	Exonération totale	

(1) Seule la partie des revenus acquise ou constatée depuis l'entrée en vigueur de chaque contribution y est soumise. Ainsi, seule la partie des revenus acquise ou constatée depuis le 1<sup>er</sup> février 1996 est soumise à la CRDS, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997 à la CSG, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998 au prélèvement social, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004 à la contribution additionnelle au prélèvement social, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 au prélèvement de solidarité (et du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2012 pour l'ancienne contribution additionnelle "RSA" au prélèvement social). Le même principe s'applique également pour les modifications du taux des contributions.

# SUCCESSIONS ET DONATIONS

---

## TRANSMISSION POSTHUME

Dans le cas d'une transmission, le notaire ou le mandataire en charge de la succession doit adresser un courrier indiquant le régime matrimonial du défunt et demandant la transmission des titres Sanofi (ou leur vente) au nom des héritiers à BNP Paribas Securities Services (BP2S) pour les actions inscrites au nominatif pur ou à l'intermédiaire financier qui gère les actions au nominatif administré ou au porteur.

Les actions Sanofi seront évaluées selon le cours de Bourse moyen le jour du décès ou selon la moyenne des cours de Bourse des trente jours précédant le décès, selon le choix des héritiers.

## Exonérations d'impôts

Les successions entre époux ou partenaires d'un Pacs sont exonérées.

## DONATION-PARTAGE

L'actionnaire peut, de son vivant, procéder au partage anticipé de tout ou partie de ses biens, notamment de ses actions, entre ses enfants. La donation-partage permet de gratifier tous les enfants, sans qu'ils puissent remettre en cause les biens donnés. Elle doit faire l'objet d'un acte authentique devant notaire, qui sera transmis à BP2S pour les actions Sanofi inscrites au nominatif pur ou à l'intermédiaire financier qui gère les actions au nominatif administré ou au porteur. Contrairement au don manuel, les biens ne sont généralement pas réévalués au décès du donateur.

## DON MANUEL

Dans le cadre d'un don manuel, l'actionnaire peut, de son vivant, transférer ses titres sur le compte-titres des bénéficiaires sur simple déclaration écrite, signée par le bénéficiaire et adressée à BP2S pour

des titres inscrits au nominatif pur ou à l'intermédiaire financier qui gère les actions au nominatif administré ou au porteur.

Généralement, les biens donnés devront être réévalués au décès du donateur et inclus dans le partage des biens. Le don manuel devra être déclaré à l'administration fiscale dans le mois qui suit.

## PRÉSENT D'USAGE

L'actionnaire peut faire un cadeau à l'occasion d'un anniversaire, d'un mariage ou de tout autre événement sous forme de don de titres. Si ce don est d'une faible valeur par rapport au patrimoine total du donateur, il n'y a aucune obligation de déclaration fiscale, ni aucune incidence sur la succession du donateur.

## Exonérations d'impôts

Les mutations à titre gratuit, une fois tous les quinze ans, bénéficient d'un abattement :

- de 100 000 € par part au profit des ascendants et enfants, vivants ou représentés ;
- de 80 724 € entre époux ou partenaires d'un Pacs ;
- de 15 932 € entre frères et sœurs ;
- de 31 865 € par part au profit des petits-enfants ;
- de 5 310 € par part au profit des arrière-petits-enfants.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tout actionnaire peut participer et voter aux assemblées. Il a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Un droit de vote double est attribué aux actions inscrites au nominatif depuis au moins deux ans.

## PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tout actionnaire devra justifier de cette qualité par l'inscription en compte des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire BNP Paribas Securities Services (BP2S), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité.

## Assister

Vous devez demander une carte d'admission en cochant la case A sur le formulaire de vote, le signer et le retourner à BP2S si vous êtes au nominatif. Si vous êtes au porteur, vous devez vous adresser à votre intermédiaire financier, qui se chargera de transmettre une attestation de participation à BP2S. Vous recevrez votre carte d'admission par courrier.

## Se faire représenter

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale en donnant pouvoir au Président de l'assemblée générale ou à tout autre personne de son choix en suivant les indications contenues dans l'avis de convocation.

## Voter par correspondance

Vous devez remplir le formulaire de vote en suivant les indications contenues dans l'avis de convocation et le renvoyer à BP2S si vous êtes au nominatif ou à votre intermédiaire financier si vous êtes au porteur.

## A RETENIR

- Les actionnaires au nominatif reçoivent le formulaire de vote avec l'avis de convocation. Les actionnaires au porteur doivent s'adresser à leur intermédiaire financier. Toute demande de formulaire de vote, pour être traitée, doit parvenir six jours au moins avant la date de l'assemblée à BP2S.
- Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent parvenir au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée à :  
BNP Paribas Securities Services  
CTS - Assemblées  
Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère  
93761 Pantin Cedex

---

## Sanofi remporte le Trophée d'Or de la meilleure AG

Le magazine économique *Le Revenu* a récompensé Sanofi pour la qualité de l'organisation de son assemblée générale en 2014.





# VOTACCESS

Depuis 2014, Sanofi est connecté à VOTACCESS, la plateforme de vote pré-assemblée de la Place de Paris. Les actionnaires qui le souhaitent peuvent ainsi faire une demande de carte d'admission, voter à distance, désigner ou révoquer un mandataire par Internet.

## ACTIONNAIRES AU NOMINATIF

Connectez-vous à VOTACCESS via le site Planetshares : <https://planetshares.bnpparibas.com>

- Si vous détenez vos actions au nominatif pur, connectez-vous avec vos codes d'accès habituels.
- Si vous détenez vos actions au nominatif administré, connectez-vous au site Planetshares avec l'identifiant qui figure en haut à droite du formulaire de vote joint à votre convocation.

## PORTEURS DE PARTS DE FCPE

Connectez-vous à VOTACCESS via le site Planetshares – My Proxy à : <https://gisproxy.bnpparibas.com/sanofi.pg> en utilisant votre numéro d'identifiant qui se trouve en haut à droite de votre formulaire de vote papier et le critère d'identification correspondant à votre numéro de compte salarié Natixis Interépargne, figurant en bas à droite de votre relevé de compte annuel Natixis.

Après vous être connecté, suivez les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS et demandez votre carte d'admission, votez à distance, désignez ou révoquez un mandataire.

**Si vous avez perdu ou oublié votre identifiant et/ou mot de passe, contactez le Numéro Vert 0800 877 432.**

## ACTIONNAIRES AU PORTEUR

Renseignez-vous auprès de votre établissement teneur de compte pour savoir s'il est connecté à VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

Si votre établissement teneur de compte est connecté à VOTACCESS, identifiez-vous sur le portail Internet de votre établissement teneur de compte avec vos codes d'accès habituels. Vous devrez ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions Sanofi et suivre les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS et demander une carte d'admission, voter à distance, désigner ou révoquer un mandataire.

### À RETENIR

- Si vous décidez de voter par Internet, vous ne devez ni remplir ni retourner votre formulaire de vote.
- Si vous êtes titulaire d'actions selon plusieurs modes de détention (nominatif, porteur ou parts de FCPE), vous devrez voter en fonction de chaque mode de détention afin d'exprimer l'intégralité de vos droits.

# COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES

Sanofi informe ses actionnaires de façon régulière et transparente des activités de la Société et des événements susceptibles d'avoir une influence sur le cours de l'action. Ce *Carnet de l'actionnaire* fait partie d'une large éventail de publications à destination des actionnaires et de la communauté financière en général.



## LETTRE AUX ACTIONNAIRES

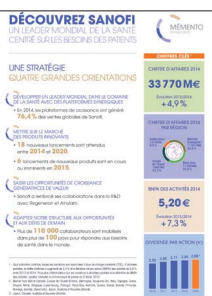
Quatre fois par an, la *Lettre aux actionnaires* fait le point sur l'actualité du Groupe.

## MÉMENTO

Chaque trimestre, le *Mémento* présente l'essentiel des faits et chiffres de Sanofi.

## DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ANNUAL REPORT ON FORM 20-F

Chaque année, Sanofi publie un document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers et un *Annual Report on Form 20-F* (document américain) déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission*. Ces documents présentent des informations juridiques, économiques et comptables concernant la Société et comprennent notamment les états financiers audités.



## RAPPORT RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Le rapport Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) fait le point sur nos engagements en matières sociale, sociétale, éthique et environnementale. Une version interactive, complétée par le site Internet RSE, ainsi qu'un centre de ressources sont mis à disposition en ligne.

## AVIS FINANCIERS

Les avis financiers paraissent dans la presse économique et patrimoniale à l'occasion de la publication des résultats financiers et de l'assemblée générale.

## Comment accéder à nos documents

- 📄 Tous nos documents sont disponibles sur le site Internet. Feuilletez les *flipbooks* interactifs de la *Lettre* et du *Carnet* intégrant des liens vers des informations complémentaires et des vidéos.
- @ Recevez nos principales publications par e-mail en vous abonnant à l'alerte e-mail sur notre site Internet.
- ☎ Nos documents sont également disponibles sur simple demande auprès de nos conseillers.

## SITE INTERNET

[www.sanofi.com/actionnaires](http://www.sanofi.com/actionnaires)

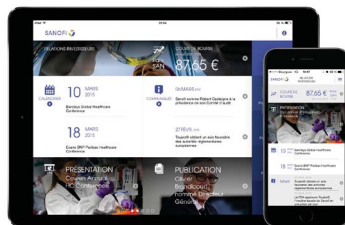
L'espace dédié du site Internet rassemble toutes les informations et publications intéressant les actionnaires. La souscription du service d'alerte e-mail leur permet d'être informés de tous les communiqués de presse, des nouvelles publications et des événements à venir.

La rubrique "Investisseurs" du site, dont fait partie l'espace "Actionnaires individuels", propose des informations complémentaires. S'y trouvent notamment les activités et chiffres clés du Groupe ainsi que des informations utiles sur l'action, dont le cours de Bourse et une calculatrice de portefeuille.

## FT Bowen Craggs & Co Index 2014

- 1<sup>er</sup> site Relations Investisseurs en France.
- 1<sup>er</sup> site Relations Investisseurs du secteur pharmaceutique.
- 3<sup>e</sup> meilleur site Relations Investisseurs au niveau mondial, toutes catégories confondues.

En octobre 2014, l'indice FT Bowen Craggs a publié le classement des grandes entreprises mondiales qui communiquent le mieux sur leurs sites Internet, applications mobiles et médias sociaux.



## APPLICATION MOBILE SANOFI IR

SANOFI IR est dédiée à l'actualité financière du Groupe et permet un accès direct aux informations essentielles :

- cours de Bourse ;
- calendrier financier ;
- communiqués de presse ;
- résultats financiers ;
- présentations, vidéos et retransmissions d'événements ;
- publications ;
- contacts Relations Investisseurs.

L'application propose les fonctionnalités suivantes : notifications, partage des informations, synchronisation du calendrier, lecture hors connexion.

Téléchargez SANOFI IR sur iPhone, iPad, Apple Watch et sur smartphones et tablettes Android <sup>(1)</sup>.



(1) iPad et iPhone sont des marques d'Apple Inc. enregistrées aux États-Unis et dans d'autres pays. Android est une marque de Google Inc.

## MÉDIAS SOCIAUX

Vous pouvez suivre Sanofi sur :



<http://www.youtube.com/sanofiaventisTVfr>

Regardez les interviews vidéos des dirigeants dans la playlist "Relations Investisseurs".



<http://fr.slideshare.net/sanofi>

Retrouvez toutes les présentations Relations Investisseurs.



<http://www.flickr.com/photos/sanofi>

Regardez la galerie de photos de Sanofi.



<http://www.linkedin.com/company/sanofi->

Consultez les offres d'emploi du Groupe.



<https://twitter.com/sanofi>

Suivez l'actualité de Sanofi.



## COMITÉ CONSULTATIF DES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS (CCAI)

Le comité consultatif de Sanofi permet d'approfondir le dialogue et l'échange entre le Groupe et ses actionnaires. Composé de dix membres, nommés pour trois ans renouvelables, le comité se réunit trois à quatre fois par an pour des séances de travail et de discussion. Les membres transmettent à Sanofi les attentes et les préoccupations des actionnaires individuels et participent à la réflexion sur les orientations et les projets de communication.

Vous pouvez contacter les membres du comité par e-mail en indiquant le ou les destinataire(s) : [relations-actionnaires@sanofi.com](mailto:relations-actionnaires@sanofi.com)

De gauche à droite : Aymeric de Villaret (Rueil-Malmaison, Hauts-de-Seine),  
Brigitte Armand (Marseille, Bouches-du-Rhône),  
Jean-Luc Peter (Vence, Alpes-Maritimes),  
Martial Cocagne (Loperhet, Finistère),  
Pierre-Yves Pelissier (Montigny-lès-Cormeilles, Val-d'Oise),  
Nicole Sablong (Nice, Alpes-Maritimes),  
Jean-Christophe Monfray (Lyon, Rhône),  
Maurice Thibeau-Chatiliez (Mouvoux, Nord),  
Denis Malaguti (Angoulême, Charente),  
Anne-Marie Foncelle (Versailles, Yvelines).

# ÉVÉNEMENTS ACTIONNAIRES

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est un moment de rencontre privilégiée avec les actionnaires. Le jour de l'assemblée générale, vous pouvez suivre l'événement en direct sur notre site Internet [www.sanofi.com/AG2015](http://www.sanofi.com/AG2015), sur lequel vous pouvez également consulter la documentation. Après l'événement, vous y trouverez la retransmission en différé ainsi que les résultats du vote. Ces publications sont également disponibles sur l'application mobile SANOFI IR.

## SALON ACTIONARIA

Sanofi est présent au salon Actionaria qui se tient chaque année en novembre à Paris. L'équipe des Relations Investisseurs accueille les personnes intéressées par le titre sur son stand afin de dialoguer de façon informelle.



## RÉUNIONS D'ACTIONNAIRES

Sanofi participe régulièrement à des réunions d'information à travers la France. Les invitations sont envoyées aux actionnaires de la région dont l'équipe Relations Investisseurs a les coordonnées et sur demande. Elles sont également disponibles sur notre site Internet. Consultez notre calendrier (*page suivante*) pour les prochaines dates.

## UNE COMMUNICATION FINANCIÈRE TRÈS ACTIVE

### Résultats financiers

Pour chaque publication de résultats trimestriels, le Directeur Général ou le Directeur Financier commentent les éléments clés dans une interview vidéo publiée sur notre site Internet, l'application mobile SANOFI IR et sur YouTube. Le management présente les résultats à la communauté financière au cours d'une téléconférence retransmise en direct sur le site Internet et SANOFI IR.

### Événements thématiques

Sanofi organise régulièrement des événements thématiques pour approfondir certains éléments de son activité et de sa stratégie, retransmis en direct sur le site Internet et SANOFI IR. En 2014, Sanofi a notamment organisé un séminaire thématique sur les nouveaux médicaments, qui a permis de faire le point sur les produits que Sanofi projette de lancer en 2015 et de donner un aperçu de la prochaine vague de produits innovants.



### Sanofi remporte le Prix de l'Innovation 2014

La distinction des Investor Awards vient confirmer l'étude internationale de Morningstar classant Sanofi en deuxième position des sociétés pharmaceutiques ayant le meilleur portefeuille de R&D. Elle est le fruit d'efforts soutenus de l'équipe Relations Investisseurs pour placer la R&D au cœur de la communication financière du Groupe.

## NOS RENDEZ-VOUS

5 février 2015	Résultats annuels 2014
7 avril 2015	Réunion d'actionnaires à Nantes
30 avril 2015	Résultats du 1 <sup>er</sup> trimestre 2015
<b>4 mai 2015</b>	<b>Assemblée générale des actionnaires</b>
11 mai 2015	<i>Ex-date – détachement du coupon</i>
12 mai 2015	<i>Record date – arrêté des positions</i>
13 mai 2015	<i>Date de paiement du dividende</i>
28 mai 2015	Réunion d'actionnaires à Nice
24 juin 2015	Réunion d'actionnaires à Lille
30 juillet 2015	Résultats du 2 <sup>e</sup> trimestre 2015
5 octobre 2015	Réunion d'actionnaires à Lyon
29 octobre 2015	Résultats du 3 <sup>e</sup> trimestre 2015
3 novembre 2015	Réunion d'actionnaires à Bordeaux
20 et 21 novembre 2015	Salon Actionaria - Palais des Congrès à Paris
3 décembre 2015	Réunion d'actionnaires à Grenoble

Pour en savoir plus sur nos événements et pour vous tenir au courant d'éventuels changements de dates, rendez-vous sur notre site Internet : [www.sanofi.com/actionnaires](http://www.sanofi.com/actionnaires) et souscrivez à l'alerte e-mail.

Le *Carnet de l'actionnaire* a été conçu et réalisé par la Direction des Relations Investisseurs, la Direction de la Communication Sanofi et BABEL. Imprimé en France par Stipa.

Crédits photo : couverture : Pierre-Olivier/CAPA Pictures - p. 2 : Marthe Lemelle - p. 2 : Gil Lefauconnier - p. 26 : Franck Parisot - p. 27 : Sanofi.

Les déclarations présentées dans ce *Carnet de l'actionnaire* contiennent des prévisions et des informations prospectives qui ne constituent pas des faits historiques. Bien que la direction de Sanofi estime que ces prévisions et informations prospectives ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent sont réalistes à la date du présent *Carnet*, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces prévisions, hypothèses, intentions et informations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes (difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi), qui peuvent impliquer que les résultats et développements effectivement réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés ou induits. Ces risques et incertitudes comprennent ceux qui sont décrits dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et la *U.S. Securities and Exchange Commission* (SEC), et notamment sous la rubrique "Facteurs de risques" du document de référence. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour ces informations qui ne constituent pas des faits historiques, sous réserve de la réglementation applicable, notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

# CONTACTS

---

## RELATIONS INVESTISSEURS SANOFI

### Sanofi

Relations Investisseurs  
54, rue La Boétie  
75008 Paris

Tél. N° Vert gratuit depuis la France :  
0 800 075 876  
Tél. depuis l'Europe : +33 800 075 876  
Fax : +33 (0)1 53 77 42 96

E-mail :

[relations-actionnaires@sanofi.com](mailto:relations-actionnaires@sanofi.com)

Site Internet :

[www.sanofi.com/actionnaires](http://www.sanofi.com/actionnaires)

Application mobile : SANOFI IR

(disponible dans l'App Store et sur

Google Play)

### Aux États-Unis

Pour les actionnaires américains et les personnes intéressées par le programme d'American Depositary Receipts (ADR)

### Sanofi

U.S. Investor Relations  
55 Corporate Drive  
PO Box 5925  
Bridgewater, NJ 08807  
États-Unis

Tél. N° Vert gratuit aux États-Unis :  
(1) 888 516 3002

## BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Pour les actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif pur

### BNP Paribas Securities Services

Actionnariat Sanofi  
Corporate Trust Services – Services aux émetteurs  
Immeuble Europe  
9, rue du Débarcadère  
93761 Pantin Cedex

Tél. N° Vert gratuit en France : 0 800 87 74 32  
Tél. depuis l'étranger : +33 (0)1 40 14 80 40  
Fax : +33 (0)1 55 77 34 17

E-mail :

[paris.bp2s.service.actionnaires.nominatif@](mailto:paris.bp2s.service.actionnaires.nominatif@bnpparibas.com)

[bnpparibas.com](mailto:bnpparibas.com)

Site Internet :

<https://planetshares.bnpparibas.com>

## NATIXIS INTERÉPARGNE

Pour les actionnaires salariés qui détiennent leurs actions dans le Plan d'Épargne Groupe

### Natixis Interépargne

#### Service 8578

Avenue du Maréchal-Montgomery  
14029 Caen Cedex

Tél. (prix d'un appel local) : +33 (0)2 31 07 74 00  
Fax : +33 (0)2 31 06 85 31

Site Internet :

<https://epargnants.interepargne.natixis.fr>



La version numérique de ce document est conforme aux normes pour l'accessibilité des contenus du Web, les WCAG 2.0, et certifié ISO 14289-1. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique. Enfin, il a été testé de manière exhaustive et validé par un expert non-voyant.

## **RELATIONS INVESTISSEURS**

**Numéro Vert: 0 800 075 876**

**E-mail:** [relations-actionnaires@sanofi.com](mailto:relations-actionnaires@sanofi.com)

**Site Internet:** [www.sanofi.com/actionnaires](http://www.sanofi.com/actionnaires)

**Application mobile pour iPad,  
iPhone et Android: SANOFI IR**  
(disponible dans l'App Store et sur Google Play)

